



# Projet Pédagogique 2025-2026

## Accueil de loisirs de Dampierre-sur-Linotte



**Communauté de communes du pays de  
Montbozon et du Chanois**

ZA « Le vey de soleil »

70230 Montbozon

Tél : 03-84-92-92-11

Mail : [enfance.jeunesse@ccpmc.fr](mailto:enfance.jeunesse@ccpmc.fr)

**Accueil Collectif à Caractère éducatif pour  
mineurs**

Place de l'église

70230 DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Tél : 03-84-68-64-88

Mail : [periscolaire.dampierre@ccpmc.fr](mailto:periscolaire.dampierre@ccpmc.fr)

# Sommaire :

## I : Préambule

### II : Présentation générale

#### A : Organismes et partenaires financiers

*1 : Organisateur*

*2 : Partenaires financiers*

*3 : Tarifs des accueils périscolaires*

*4 : Tarifs des accueils extrascolaires*

*5 : Coordonnées du centre*

#### B : Public accueilli

#### C : Services proposés

### III : Environnement et potentialité de site

#### A : Locaux

#### B : A proximité

#### C : Support pédagogique

### IV : L'équipe d'animation

#### A : Présentation

#### B : Rôle de l'équipe

### V : Intentions éducatives

#### A : Objectifs éducatifs

#### B : Objectifs pédagogique

#### C : La vie quotidienne

### VI : Bilan et évaluation

#### A : Critères d'évaluation

*1 : Les enfants*

*2 : Les familles*

*3 : L'équipe pédagogique*

*4 : Les activités*

#### B : Outils d'évaluation

## **I : Préambule :**

Le document pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'année. Ce document permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques en se basant sur le projet éducatif défini par la Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois.

Le projet pédagogique est un document collaboratif rédigé et réfléchi par l'ensemble de l'équipe d'animation.

## **II : Présentation générale :**

### **A : Organisateur et partenaires financiers :**

#### ***1 : Organisateur :***

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois (CCPMC) exerce l'ensemble des compétences périscolaire, extrascolaire et petite-enfance en gestion directe.

CCPMC

Z.A. Le Vay du Soleil

70230 MONTBOZON

Tel : 03.84.92.92.11 service enfance-jeunesse / 03.84.92.92.14 directrice générale des services



: [enfance.jeunesse@ccpmc.fr](mailto:enfance.jeunesse@ccpmc.fr) / [directiongenerale@ccpmc.fr](mailto:directiongenerale@ccpmc.fr)

#### ***2 : Partenaires :***

La CCPMC, pour l'organisation de ses ACCEM, travaille en partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole), le Département de Haute-Saône et le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Des partenariats peuvent être créés tout au long de l'année avec les associations du village, des intervenants extérieurs ou autres prestataires en fonction des projets menés.

### 3 : Tarifs des accueils périscolaires :

Quotient familial	Tarif 1/2 heure	Restauration scolaire	Goûter
<b>QF ≤ 990</b>	0.74€	3.22€ (2.22€ de frais de garde + 1.00€ de repas)	0.35€
<b>991 ≤ QF ≤ 1300</b>	0.82€	6.46€ (2.46€ de frais de garde + 4.00€ de repas)	0.40€
<b>1301 ≤ QF ≤ 1500</b>	0.87€	6.71€ (2.61€ de frais de garde + 4.10€ de repas)	0.45€
<b>QF ≥ 1501</b>	0.92€	7.06€ (2.76€ de frais de garde + 4.30€ de repas)	0.50€

### 4 : Tarifs des accueils extrascolaires :

Quotient Familial Catégorie De Tarif	QF 0	QF 1	QF 2	QF 2
	QF ≤ 990	991 ≤ QF ≤ 1300	1301 ≤ QF ≤ 1500	QF ≥ 1501
<b>Demi-journée sans repas</b>	5.50€	6.00€	6.50€	7.00€
<b>Demi-journée avec repas</b>	9.50€	10.00€	10.50€	11.00€
<b>Journée sans repas</b>	10.00€	11.00€	12.00€	14.00€
<b>Journée avec repas</b>	14.00€	15.00€	16.00€	18.00€
<b>Suppléments activités extrascolaires</b>				
<b>Intervenant extérieur sur site</b>	2.00€	3.00€	3.00€	4.00€
<b>Sortie sans entrée avec transport</b>	5.00€	6.00€	6.00€	7.00€
<b>Sortie avec entrée et transport</b>	9.00€	10.00€	10.00€	12.00€
<b>Mini-Camp</b>				
<b>Tarif à la journée</b>	25.00€	30.00€	35.00€	40.00€

Tarif repas adulte liaison froide : 6.50€

Tarif repas adulte liaison chaude : 7.40€

## 5 : Coordonnées du centre :

Périscolaire de Dampierre-sur-Linotte

4 Place de l'église

70230 DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Tel : 03.84.68.64.88



: [periscolaire.dampierre@ccpmc.fr](mailto:periscolaire.dampierre@ccpmc.fr)

### B : Public accueilli :

Le site de Dampierre-sur-Linotte accueille des enfants scolarisés de la petite section de maternelle au CM2, tout au long de l'année, lors du périscolaire et des Activités Thématiques. Lors des vacances scolaires, les enfants peuvent participer à différents accueils selon leur âge : de 3 à 10 ans en accueils de loisirs, de 10 à 17 ans en accueil pré-ados/ados.

Etant donné que nos accueils s'adressent à des enfants d'âges différents, les moyens mis en place seront bien évidemment adaptés en fonction des besoins de chacun.

La CCPMC s'engage à accueillir au sein de ses structures les mineurs atteints de trouble de la santé ou de handicap. Cependant, au vu des problèmes de santé ou du handicap de l'enfant, ainsi qu'en fonction des activités ou sorties prévues, la CCPMC se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant, de mettre en place un aménagement des horaires, dans le cas de sortie, de demander la présence d'un des parents de l'enfant. Les décisions prises se feront après concertation de l'équipe d'animation et des parents.

### C : Services proposés

Le périscolaire propose un accueil des enfants avant, pendant et après l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les horaires d'accueil sont les suivants :

	<b>Accueil du matin</b>	<b>Accueil du midi</b>	<b>Accueil du soir</b>	<b>Activité thématique</b>
<b>Lundi</b>	7h20 – 8h30	12h00 - 13h40	16h10 – 18h30	16h10 – 17h40
<b>Mardi</b>	7h20 – 8h30	12h00 - 13h40	16h10 – 18h30	16h10 – 17h40
<b>Mercredi</b>				
<b>Jeudi</b>	7h20 – 8h30	12h00 - 13h40	16h10 – 18h30	16h10 – 17h40
<b>Vendredi</b>	7h20 – 8h30	12h00 - 13h40	16h10 – 18h30	16h10 – 17h40

Pour les enfants scolarisés à Dampierre-sur-Linotte et dont les parents auraient besoin d'un accueil le mercredi, celui-ci se déroule sur le site de Montbozon avec les enfants des écoles de Montbozon et Loulans-Verchamp.

L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires est ouvert sur Dampierre-sur-Linotte aux dates suivantes :

\*Automne : du 20 au 24 octobre 2025

\*Hiver : du 9 au 14 février 2026

\*Printemps : du 7 au 10 avril 2026

\*Été : du 6 au 24 juillet 2026

**Horaires accueil extrascolaire :**

	<b>Accueil du matin</b>	<b>Accueil du midi</b>	<b>Accueil de l'après-midi</b>
<b>Lundi</b>	7h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 18h30
<b>Mardi</b>	7h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 18h30
<b>Mercredi</b>	7h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 18h30
<b>Jeudi</b>	7h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 18h30
<b>Vendredi</b>	7h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 18h30

### III : Environnement et potentialité de site :

#### A : Locaux

Les locaux du périscolaire disposent de :

Au rez-de-chaussée :

- Une salle de restauration
- Une cuisine (four, lave-vaisselle, frigo, chambre froide)
- Un vestiaire pour les animateurs
- Un local de ménage
- Des sanitaires
- Salle de PMI réaménagées (plus de consultations nourrissons depuis 1<sup>er</sup> septembre 2022)

Au premier étage :

- Salle de jeux
- Salle d'art plastique
- Trois greniers pour stocker le matériel
- Un bureau

#### B : A proximité

A l'extérieur :

- Une cour de récréation fermée
- Terrain herbeux avec un composteur
- Aire de jeux attenants à la cour de récréation

## C : Support pédagogique

A proximité :

- Chemin vert, accessible à 10 min à pied environ
- City stade, sortie du village, accessible facilement par le chemin et grâce à la nouvelle passerelle depuis début 2025

## IV : L'équipe d'animation :

### A : Présentation

L'équipe d'animation se compose de :

\*Directrice : Mélanie VULCAIN, DUT Carrière Sociale, opt. Animation Sociale et Socioculturelle

\*Adjointe de direction : Virginie ROLAND, BAFA

\*Animatrice et agent de service : Stéphanie JARY, BAFA

\*Animatrice remplacement ou renfort : Vanessa RENARD, CAP Petite Enfance

\*Karine CHEVALLOT, BPJEPS, chargée de coopération CTG en accompagnement des équipes certains temps de midi ou ponctuellement en renfort en cas de besoin.

### B : Rôle de l'équipe

Le rôle principal de chaque membre de l'équipe est de garantir la sécurité physique, morale et affective de **chacun** des enfants qui fréquentent l'accueil.

Rôle du directeur :

- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel en partenariat avec la coordinatrice enfance jeunesse et le service des ressources humaines ;
- Il gère les relations avec les différents prestataires (intervenants extérieurs, achat de matériels, ...);
- Il a en charge la gestion quotidienne du site ;
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires en partenariat avec la coordinatrice enfance jeunesse et le service des ressources humaines ;
- Il gère les relations avec les familles.
- Il a un rôle d'animateur

Rôle de l'animateur :

- Il doit établir une relation de confiance avec tous les enfants (être attentif et à l'écoute, ne pas faire de différence entre les enfants, garder sa place d'adulte et poser des limites, rester cohérent envers les enfants et par rapport au reste de l'équipe) ;
- Il participe aux temps de vie quotidienne encadrés par le périscolaire ;
- Il doit imaginer, préparer et mener des activités en rapport avec le projet pédagogique (réalisation de fiche d'activités) ;
- Il doit savoir travailler en équipe

Une cohésion d'équipe est primordiale si nous voulons proposer aux enfants un accueil de qualité. Pour ce faire, des temps d'échange seront proposés régulièrement. Si nous voulons que ces temps soient optimaux, il faudra bien entendu que chacun fasse preuve **d'écoute, de tolérance et sache se remettre en question.**

De plus, l'équipe doit se tenir à la disposition des familles pour échanger sur leurs attentes, leurs besoins, le fonctionnement de la structure, les activités, l'attitude de leurs enfants, etc. Et nous devons bien évidemment respecter **la règle de confidentialité** qui nous lie à chaque famille.

## V : Intentions éducatives :

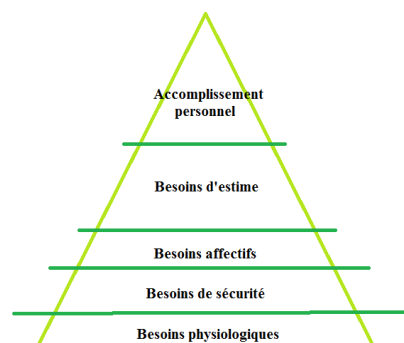
### A : Objectifs éducatifs :

En référence au projet éducatif de la CCPMC, nous avons choisi cette année de travailler sur l'orientation n°2 « Favoriser l'accès pour tous les jeunes au savoir, à la culture, aux activités sportives, aux technologies de la communication et de l'information, aux sciences et à la connaissance du patrimoine » ainsi que l'orientation n°3 « Développer la responsabilité et l'apprentissage à la citoyenneté, rendre les enfants acteurs de leur territoire ». De ces orientations, nous avons retenu 2 objectifs généraux que nous souhaitons travailler plus particulièrement :

*1 : Favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage des règles sociales et de vie en collectivité*

*2 : Eduquer les enfants au développement durable*

### B : Objectifs pédagogiques :



L'articulation des objectifs et des moyens pour les atteindre sera faite de manière à répondre aux besoins élaborés dans la pyramide des besoins de Maslow (schéma ci-contre) afin que chaque enfant se sente bien, s'amuse et prenne plaisir à venir au périscolaire.



Au regard de notre bilan de l'année 2024-2025, nous avons constaté que les créations collectives afin de rendre les espaces originaux et animés avaient énormément plu aux enfants. Les temps d'activités thématiques ont eu un succès très variable tout au long de l'année. La création d'imaginaire n'a pas toujours suffi à intéresser les enfants. Nous souhaiterions améliorer notre approche dans la proposition des activités et ainsi permettre aux enfants d'être plus acteurs de leurs loisirs. En développant le vivre ensemble lors des différents temps d'accueil ainsi que leur organisation nous espérons créer une ambiance collective qui permette à chacun de s'y sentir bien et de pouvoir participer pleinement aux différentes activités proposées.

### ***1 : Favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage des règles sociales et de vie en collectivité***

- **Développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant**

**\*En proposant des activités ludiques, récréatives, créatives et originales :** explorer, inventer, créer des mondes permet aux enfants de développer leur pensée créative, proposer des activités de manières différentes et valoriser les créations de chacun (collectives ou individuelles)

**\*En continuant les propositions de créations collectives** afin de créer une ambiance chaleureuse, des locaux à l'image des enfants et ainsi favoriser l'intérêt et la participation de tous

- **Favoriser l'autonomie et la confiance en soi**

**\*En permettant aux enfants d'évoluer à leur rythme dans le groupe :** une attention sera apportée sur la mise à disposition d'outils permettant aux enfants de pouvoir participer aux différentes tâches de manière autonome ou favorisant l'apprentissage de l'autonomie et sur l'adaptation des activités proposées lors des différents temps d'accueil

**\*En permettant aux enfants d'exprimer leurs idées, leurs besoins, leurs envies :** en mettant à disposition des outils d'expressions, d'écriture et de proposition d'idées, en mettant en place un conseil des enfants qui permettra de centraliser et d'explorer les différentes propositions afin de les rendre possibles

**\*En laissant de la place aux jeux libres pour permettre à l'enfant de choisir, décider et improviser :** le jeu libre donne à l'enfant un espace pour prendre des initiatives, faire des erreurs et développer un sentiment de compétence

- **Favoriser le respect par la mise en place de règles de vie**

**\*En rendant les règles visibles et accessibles à chaque tranche d'âge :** créer des visuels faciles à comprendre et adaptés à chaque environnement concerné ; renouveler l'échelle du comportement et les privilèges associés ; rendre les enfants acteurs de ces règles et du bien être au sein de l'accueil de loisirs et mettre en avant le respect mutuel (respect de l'autre, le matériel ...)

**\*En créant un conseil des enfants** pour établir les règles et les éventuelles évolutions au fur et à mesure de l'année, permettre de discuter sur les problèmes rencontrés en collectivité et encourager les enfants à la résolution de problèmes

**\*En proposant aux enfants d'explorer la gestion des émotions** : en se basant sur le film d'animation *Vise Versa* et proposer des outils de découverte et gestions des émotions en lien avec les personnages (émotiomètre, boîte à colère ...)

## ***2 : Eduquer les enfants au développement durable***

- **Encourager et favoriser la récupération, le recyclage et le compostage**

**\*En mettant à disposition des outils pour mieux se repérer lors du tri des déchets, du compostage ou de la réutilisation de certains matériaux** : choisir des visuels adaptés, créer des outils plus abordables avec les enfants et encourager la dynamique de groupe

**\*En favorisant et valorisant les activités associant recyclage et embellissement** pour créer des décors ou des créations uniques

- **Favoriser et valoriser les actions de solidarité**

**\*En permettant les échanges lors de rencontres intergénérationnelles** : proposition de repas intergénérationnels ou de temps de jeux.

**\*En permettant à l'enfant de participer au Téléthon** : avec la mise en place d'actions simples en collaboration avec les responsables Téléthon de l'association « La Linotte en Fête ».

**\*En participant à la décoration du repas de la commune** : fabrication de la décoration de table pour le repas de fin d'année offert par la commune pour les « anciens » et ouvert aux habitants ; en collaboration avec la municipalité.

### **C : La vie quotidienne :**

Les activités proposées dans le cadre du périscolaire ont un rôle essentiel dans le développement physique, cognitif et social des enfants. Elles s'inscrivent dans une démarche pédagogique et ont pour fonction de répondre aux objectifs que l'équipe s'est fixé. Elles sont des expériences personnelles et collectives qui permettent aux enfants de découvrir, s'exprimer, réaliser, échanger, communiquer, et pratiquer. Toutefois, elles ne doivent pas être imposées à l'enfant, pour qui le temps périscolaire doit rester un moment de loisirs et non de frustration. Gardons à l'esprit que chaque enfant est différent. Ils ont aussi besoin de se reposer, de réfléchir, de discuter, d'être seuls ou même de ne rien faire. Les loisirs organisés, c'est proposer des activités, mais aussi laisser du temps libre et satisfaire les besoins de chacun (l'ennui par exemple).

### ***1 : Accueil du matin :***

Nous proposons un accueil le matin, avant que l'école ouvre ses portes. L'accueil est ouvert aux familles de 7h20 à 8h20. Une inscription préalable à l'accueil des enfants est faite par les parents via le portail famille.

Lors de ce temps d'accueil, nous proposons aux enfants des activités calmes afin de leur permettre de se réveiller en douceur et d'être en forme pour le reste de la journée. Les enfants sont ensuite accompagnés au point de rassemblement de chaque classe.

### ***2 : Accueil du midi :***

**Rappelons avant tout que le temps méridien est un temps éducatif et d'échange avec les enfants accueillis.**

#### Repas :

Notre prestataire des repas, la Cuisine de Villersexel nous livre les repas en liaison froide directement sur place chaque jour. Ces repas sont de 5 composants (entrée, plat principal, fromage, dessert, pain).

Une personne de service est chargée de mettre les plats à réchauffer (temps de chauffe : maximum 1h) et de mettre la table afin que tout soit prêt à l'arrivée des enfants. Durant le repas, elle sera aussi chargée de vérifier la température de chaque plat avant qu'ils ne soient servis.

Des pique-niques peuvent être proposés occasionnellement.

#### Fonctionnement :

Les animatrices vont chercher les enfants inscrits à la sortie des classes (cela nous permet de voir directement s'il y a des absents), les accompagnent aux toilettes, puis les enfants se lavent les mains avant de passer à table.

Nous fonctionnons en un seul service, les enfants ont du temps après manger pour jouer, discuter, s'amuser en extérieur ou en intérieur en fonction du temps. Nous privilégions au maximum les jeux extérieurs pour leur permettre de se dépenser et de s'oxygéner. Afin de limiter les différents changements au cours de l'année pour suivre les protocoles en vigueur, nous avons fait le choix de laisser au maximum les enfants manger par classe. Quelques exceptions seront faites lorsque les enfants sont les seuls de leur classe à venir le temps de midi.

### ***3 : Périscolaire du soir :***

Un accueil est organisé tous les soirs. Lors de ces accueils, nous proposons aux enfants plusieurs types d'activités (grands jeux, petits jeux, dessin, peinture, etc.) et un coin détente pour ceux qui préfèrent se reposer.

Des Activités Thématiques sont proposées tous les soirs de 16h10 à 17h40 avec un goûter pris en commun avec les enfants inscrits au périscolaire libre.

Le départ de l'accueil périscolaire se fait de manière échelonnée, et ce jusqu'à 18h30.

#### *4 : Les activités thématiques :*

Tous les soirs de la semaine, de 16h10 à 17h40, sont proposées aux enfants des activités culturelles, artistiques, sportives, etc. Elles se veulent les plus diversifiées possibles afin de correspondre au mieux aux besoins des enfants et répondre aux objectifs ci-dessus.

Une répartition est proposée de façon à ce que les enfants puissent évoluer à leur rythme et selon leurs goûts. Les activités proposées seront donc toujours réfléchies en fonction des âges, des besoins et des capacités de chacun.

L'inscription aux activités thématiques se fait par période (de vacances à vacances). **Un enfant inscrit l'est donc pour la période entière.** Cette organisation est nécessaire car elle favorise la cohérence entre les différentes séances, nous permet de proposer des activités plus ambitieuses et garantit un projet d'animation de qualité.

#### *5 : Mercredis loisirs :*

Un accueil est proposé pour les enfants des périscolaires de Dampierre-sur-Linotte, Montbozon et Loulans-Verchamp.

La CCPMC s'est engagée dans le « Plan Mercredi », qui consiste à organiser des activités périscolaires ludiques, éducatives et ambitieuses. Ce partenariat avec les services de l'Etat amène à une charte qualité, avec comme axes les points suivants :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale

Le regroupement des enfants permet de nouvelles rencontres, des activités de qualité et conviviales.

Il est possible aux parents d'inscrire leurs enfants à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas via le portail famille de l'accueil de loisirs de Montbozon, lieu d'accueil des enfants.

Les horaires sont les suivants :

- Matin : 7h30 à 11h30
- Midi : 11h30 à 13h30
- Après-midi : 13h30 à 18h30

Des accueils échelonnés sont proposés : de 7h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h00.

### ***6 : Accueils de loisirs :***

Des accueils de loisirs sont proposés lors des vacances scolaires d'Automne, d'Hiver, de Printemps et d'Eté (aucun accueil n'est proposé lors des vacances de Noël) en journée ou ½ journée avec inscription à la carte. Ces accueils de loisirs proposent des activités aux enfants de 3 à 10 ans, ainsi qu'aux jeunes de 10 à 17 ans (accueil pré-ados/ados géré par le site de Montbozon).

Une publicité est distribuée aux aînés de chaque famille par le biais de l'école ou par mail. Celle-ci comporte le thème de la semaine, les tarifs ainsi que les modalités d'inscription.

Ce projet pédagogique comprend également les objectifs pour les accueils de loisirs car nous gardons le même fil conducteur sur toute l'année.

### ***7 : Règlement intérieur :***

En plus du règlement intérieur de la CCPMC commun à tous les ACCEM, les règles de vie commune au sein du périscolaire seront énoncées en présence des enfants (violence totalement proscrite, sous quelque forme que ce soit, respect des autres, du matériel, de soi, etc.). Les règles seront affichées dans la salle de cantine sous forme de phrases et de dessin afin que les petits qui ne savent pas lire puissent les comprendre également.

Un règlement intérieur sera distribué aux familles afin de rappeler les différentes modalités d'inscription et d'organisation du service périscolaire et extrascolaire. L'ensemble des inscriptions se fait par le biais du portail famille ; chaque famille possède un espace qui donne accès à l'ensemble des inscriptions pour les différents temps d'accueil.

### ***8 : Taux d'encadrement avec PEDT :***

Périscolaire (lundi mardi jeudi et vendredi) :

- 1 animateur pour 14 enfants -6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants +6 ans

Mercredis loisirs :

- 1 animateur pour 10 enfants -6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants +6 ans

Accueil de loisirs :

- 1 animateur pour 8 enfants -6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants +6 ans

## **IV : Evaluation :**

Un bilan qualitatif et quantitatif sera remis à la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois à la fin de chaque période.

### **A : Critères d'évaluation :**

#### ***1 : Les enfants***

- Attitude des enfants : ont-ils envie de venir ? Sont-ils investis, intéressés ? Se sentent-ils en confiance avec l'équipe d'adulte ? Les outils mis à disposition sont-ils utilisés, à quelle fréquence ?
- Attitude du groupe : la notion de respect a-t-elle été acquise ? Tous les enfants sont-ils intégrés ? Y a-t-il des outils à développer ou à améliorer ? L'entraide est-elle plus fréquente ?

#### ***2 : Les familles***

- Attitude des parents : sont-ils satisfaits ? Sont-ils impliqués/intéressés par ce qui est proposé ?

#### ***3 : L'équipe pédagogique :***

- Existe-t-il un véritable travail d'équipe ? Le dialogue est-il possible entre les animateurs ?
- L'équipe est-elle capable de se remettre en question ? D'évoluer de façon à améliorer son travail ? D'adapter ses objectifs en fonction des situations ?

#### ***4 : Les activités***

- Les activités mises en place ont-elles facilité le vivre ensemble et l'éducation du développement durable ?
- Y-a-t il une amélioration des pratiques des enfants concernant le réemploi, du tri des déchets et du compostage ?
- Le conseil des enfants a-t-il permis l'expression d'idées/de projet, la résolution des conflits et favoriser la vie en collectivité ?

### **B : Outils d'évaluation :**

- Bilan avec les enfants
- Bilan général en fin de période pour les activités thématiques
- Bilan en fin de semaine pour les accueils extrascolaire
- Point sur les effectifs par rapport à l'année précédente : cela permettra de disposer de données quantitatives en plus des données qualitatives.

## Annexe 1 : Planning des agents en période scolaire et extrascolaire

### Planning global périscolaire de Dampierre

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Accueil du matin</b>	Mélanie 7h15	Mélanie 7h15	Mélanie 7h15	Mélanie 7h15
<b>Temps méridien</b>	Mélanie	Mélanie	Mélanie	Mélanie
	Stéphanie 10h00-14h45/15h45	Stéphanie 10h00-14h45	Stéphanie 10h00	Stéphanie 10h00-14h30
	Virginie 11h00	Virginie 11h00	Virginie 11h00	Virginie 11h00
<b>Accueil du soir</b>	Mélanie 17h45	Mélanie 16h15	Mélanie 16h15	Mélanie 16h15
		Stéphanie 15h45-17h45	Stéphanie 17h45	Stéphanie 15h30-17h30
	Virginie 18h30	Virginie 18h30	Virginie 18h30	Virginie 18h30
				<i>Mise à jour : 01/07/2025</i>

Les réunions d'équipe se dérouleront le jeudi de 15h15 à 16h00

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	
<b>Accueil du matin</b> <b>7h30-11h30</b>	Mélanie 8h30-11h30	Mélanie 8h30-11h30	Mélanie 8h30-11h30		Mélanie 8h30-11h30	
	Virginie 7h30	Virginie 7h30	Virginie 7h30		Virginie 7h30	
<b>Temps méridien</b> <b>11h30-13h30</b>	Virginie	Virginie	Virginie		Mélanie 7h30 – 17h30	Virginie
	Stéphanie 11h00	Stéphanie 11h00	Stéphanie 11h00		Virginie 9h30 – 18h30	Stéphanie 11h00
<b>Accueil de l'après-midi</b> <b>13h30-18h30</b>	Virginie 14h30	Virginie 14h30	Virginie 14h30		Stéphanie 9h00 – 18h00	Virginie 14h30
	Stéphanie 18h00	Stéphanie 18h00	Stéphanie 18h00			Stéphanie 18h00
	Mélanie 13h30-18h30	Mélanie 13h30-18h30	Mélanie 13h30-18h30			Mélanie 13h30-18h30
						<i>Mise à jour : 01/07/2025</i>

Les jeudis seront les jours de sortie communes avec les ALSH de Loulans et Vellefaux

L'équipe d'animation

Signature des animateurs :

« Lu et approuvée ».